



Déclaration liminaire de la Formation spécialisée ENFiP Réunion du 04 avril 2024

Monsieur le Président,

Cette 2ème année de fonctionnement des nouvelles instances n'en finit pas de nous réserver des surprises !

Après la découverte d'un budget amputé avec des moitiés de stagiaires lors de la 1ère réunion, l'examen des documents de cette nouvelle séance soulève bien des interrogations et certains éléments ont littéralement sidéré les représentants CGT.

Concernant le budget, la section CGT de l'ENFiP, via sa fédération des finances, a saisi le bureau SRH3B. Que des décisions politiques soient prises, quitte à ce que ces dernières soient contraires à l'intérêt des agents, pourrait s'entendre. Mais que ces décisions n'aient fait aucunement l'objet de concertation, de discussion, ni avec la direction locale ni avec les organisations syndicales, relève d'un mépris nauséabond.

Aujourd'hui, nous devons examiner le dossier concernant la visite de l'ACIF de Montpellier. Ne serait-on pas encore en train de se moquer de nous ? Si l'ACIF est située dans les locaux de la direction locale, comment pouvez-vous nous expliquer que la formation spécialisée de notre direction n'ait pas été conviée à cette visite ? En 2021, 2022, la CGT avait demandé qu'à l'ENFiP, nous disposions de FS de site ou d'établissement. Bien entendu, cela nous a été refusé, alors qu'aux douanes, même ministère, c'était accordé.

Soit, la décision appartient aux instances dirigeantes. Toutefois, aujourd'hui, on se retrouve à discuter d'une situation déplorable pour laquelle aucun membre des élu·e·s de cette FS n'a été averti, n'a été convié à découvrir sur place l'état des locaux, mais pour laquelle, nous allons être amenés à prendre des décisions.

Bien entendu que nous examinerons avec bienveillance ce que vivent nos collègues de Montpellier, mais ce mode de dysfonctionnement n'a que trop duré.

La FS de l'ENFiP doit être l'interlocutrice privilégiée des agents de l'ENFiP quand bien même ils seraient installés dans des locaux appartenant à des tiers de notre direction.

En effet, comment ne pas réagir devant les photos et le compte-rendu relatif à la visite du site de l'Acif de Montpellier ? Comment se fait-il que des agents de l'Enfip travaillent dans de telles conditions ? Et sans que la Formation spécialisée de l'Enfip ne soit informée de ces problèmes, ni avertie de cette visite ? On peut même se poser la question de savoir si l'Enfip était au courant ? Qui est responsable de la santé de ces agents : l'Enfip ? La DDFIP de l'Hérault ? Les mesures urgentes préconisées ont-elles été mises en œuvre ? L'Enfip a fait le choix de ne pas mettre en place de FS locales, ce mode de fonctionnement ne doit pas remettre en cause la santé de ses agents !

La formation spécialisée, en place depuis 15 mois, n'a toujours pas été consultée sur le suivi du dossier technique amiante DTA. Aujourd'hui à l'ordre du jour, un point sur les travaux pour la création des nouvelles salles à Clermont-Ferrand. A cette occasion, et même si l'opération est

« indépendante » desdits travaux, il sera réalisé une opération de retrait de l'amiante. Or, à ce jour, aucun plan de retrait n'a été présenté aux membres de cette formation spécialisée.

Pour rappel, le Guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments d'avril 2023 prévoit le dispositif d'information à mettre en place lors de tels travaux : (P41-42) « ...la consultation doit impérativement avoir lieu au stade de l'avant-projet sommaire et, quelle que soit l'instance saisie »(FS ou CSAL), « l'information devra comprendre une présentation des grandes lignes et des difficultés prévisibles de l'opération ainsi que l'ensemble des documents disponibles. Les avis des préventeurs (ISST, Médecin du travail, service social) doivent être demandés suffisamment en avance pour être intégrés dans le dossier de consultation.

De plus, un point régulier de ces opérations de travaux, notamment lors de l'étape de l'élaboration du plan de prévention, touchant les bâtiments dans lesquels des matériaux contenant de l'amiante ont été repérés sera fait dans l'instance initialement consultée. »

Est-ce que le médecin du travail et l'ISST ont été informés ? Le secrétariat général recommande une ou plusieurs réunions réunissant l'ensemble des acteurs. Est-ce que c'est prévu pour ces travaux à venir et ce avant même le début desdits travaux ? Lors du GT du 13 mars dernier, et auparavant lors de notre dernière FS, les élu·e·s avaient formulé expressément cette demande.

Concernant le rapport EIPAS, lors de notre réunion du mois de février, la communication des conclusions du rapport auprès des agents semblait être votre priorité. Or elle aura tardé près de 2 mois. Nous imaginons que vous avez très récemment battu le rappel afin qu'elle soit faite in extremis avant notre présente réunion. C'est chose faite à Lyon, Noisy, Noisiel et au CFP... mais toujours pas à Clermont-Ferrand, ni dans tous les CIF et ACIF.

Comprenez notre inquiétude, si autant de temps a été nécessaire pour une chose si élémentaire. Que peut-on craindre pour les travaux de plus grande ampleur...

Les élu·e·s CGT, tout comme les représentant·e·s des autres organisations, n'ont pas été tenus informés des suites à donner audit rapport. Les niveaux de stress et de fatigue, bien plus élevés que ceux observés ailleurs à la DGFIP, doivent faire l'objet de mesures afin de faire diminuer de manière substantielle ces seuils qui ne peuvent avoir qu'un effet négatif sur la santé des agents. Il avait été question de solliciter les bureaux de la Centrale, est-ce que cela a été fait ?

Nous allons étudier une fiche de signalement, fiche de signalement pour laquelle les élu·e·s ont souhaité attirer votre attention lors du CSAL du 28 mars 2024. En effet, quel est l'intérêt de tirer des conclusions sur cette fiche alors que la scolarité des B est terminée et que l'UC implication du stagiaire a été validée ? Nous souhaiterions connaître la position de l'établissement sur une telle situation. Doit-on considérer que cet événement, étroitement liée au travail, même si elle s'est déroulée en dehors de nos locaux, est étrangère au milieu professionnel et donc à notre formation spécialisée ? En cas contraire, est-ce que la décision a été de considérer que de tels propos ne sont pas suffisamment graves pour y prêter plus d'importance ?

Concernant le fait que enseignants et stagiaires seront isolés dans les locaux de la Parlette que nous avons visités hier, il avait été convenu d'un groupe de travail réunissant enseignants, administratifs et stagiaires ainsi que les acteurs intervenant dans nos écoles : mutuelle, ATSCAF, syndicats. Valérie Séguy lors de sa venue a convenu qu'il était évident qu'une telle réunion ait lieu.

Les stagiaires B sont partis et cette réunion n'a toujours pas eu lieu. Peut-on espérer qu'elle aura lieu avec les représentants des stagiaires A ?

Pour l'installation de ces salles, même provisoire, il est fort probable que cela nécessite l'installation de bornes wifi. Est-ce que l'avis du SIL sera soumis à la formation spécialisée ?

Lors de notre visite d'hier, nous avons pu constater que les ouvrants de la plupart des salles de l'établissement clermontois présentaient de nombreux dysfonctionnement. Il avait été question lors

d'une réunion de cette instance en 2023, de mobiliser des fonds ministériels pour effectuer des travaux sur ces coulissants. Nous aimerions faire le point sur cette situation.

Concernant la venue du responsable handicap national dans l'établissement de Noisy-le-Grand pour le suivi d'un stagiaire, pourrions-nous connaître les mesures concrètes qui vont être mises en place suite à cette visite ?

Sur ce point, nous dénonçons l'absence d'accompagnement de la part de la DGFIP.

L'ensemble des acteurs de la formation à savoir, le stagiaire, ses collègues et l'équipe pédagogique se sont retrouvés isolés et sans solution tout au long de la scolarité, qui nous le rappelons à commencer en octobre 2023 avec des premières remontées dès les premières semaines.

Nous sommes début avril 2024 et rien ne s'est passé, si ce n'est des échanges de mail pour se renvoyer la patate chaude : l'administration dans toute sa splendeur !

C'est situation est inadmissible et bien loin des ambitions affichées de la DGFIP sur ce sujet.

En proposition de dépenses, la CGT renouvelle sa volonté de rendre l'estrade de la salle Paul Frémont accessible aux PMR.

Concernant la méthode, la CGT propose que l'ensemble des assistant·e·s de prévention sollicite l'ensemble des agents pour que ces derniers fassent remonter leurs besoins en matière de santé, de sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail. Les demandes ainsi obtenues doivent remonter à la formation spécialisée sans filtre.